

Image not found or type unknown



Nullité de la préemption safer

Par **nicokiki**, le **03/05/2011** à **09:05**

Bonjour, nous sommes deux acquéreurs à avoir signé un compromis de vente pour l'achat de 3 hect de terre. La safer a préempté, notification envoyée auprès du notaire. La safer n'a envoyé qu'une notification dans les quinze jours à l'autre acquéreur, moi je n'ai rien reçu. La nullité de la préemption peut-elle s'appliquer dans ce cas là ?